

à 19 heures 30

Sont excusés :

Monsieur Bernard ESCANDE donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc PECORINI Maire de Bossey

Madame Véronique EUGENE donne pouvoir à Monsieur Alexandre BALDELLI

Francisco PEREIRA-VARELA excusé

Approuve le compte rendu de la séance du 05 décembre 2018

URBANISME :

Le Maire informe le Conseil Municipal que

Monsieur Noguier arrête son activité et vend son fonds de commerce ainsi que sa maison d'habitation pour un projet immobilier

Monsieur Jean-Luc PECORINI propriétaire de la ferme de l'Hôpital envisage également de vendre sa propriété dite « ferme de l'Hôpital »

Devons- nous traiter dans le même temps le terrain communal qui pourrait être partie prenante dans l'opération :

« Tour d'horizon de la parcelle communale achat et vocation :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acquis en 2009 les parcelles B 341, B 697, B 796 pour une contenance de 9 978 m² situées en zone U du PLU à Madame Anne-Marie PECORINI pour le prix de 750 000 € égal à l'estimation de France domaine du 14 novembre 2008.

« Lors d'une réunion de travail en date du 4 février 2009, les membres du Conseil Municipal avaient envisagé différents projets à réaliser sur ce terrain : la construction de salle polyvalente pour enlever celle existante du cœur du village, et la création de petit ensemble de logements, ainsi qu'un dizaine logements sociaux qui améliorerait notre quotas social. »

Monsieur le Maire rappelle les différentes contenances des propriétés

La Commune de Bossey possède :

Les parcelles B 341. 697. 796 pour une contenance totale de 9 978 m²

Monsieur Jean-Jacques NOGUIER la parcelle B 695 pour une contenance de 2 100 m²

Monsieur Jean-Luc PECORINI les parcelles B 810 – 808 – 795 pour contenance de 2 826 m²

Soit un total de 14 904 m²

Dans la nouvelle révision du PLU une OAP a été prévue sur ce tènement ; elle prévoit des logements sociaux « une salle polyvalente » et des logements.

Une rencontre entre les promoteurs qui envisage acquérir les propriétés NOGUIER et PECORINI, et la commune a été organisée. La Commune a transmis ses exigences communales : logements sociaux, salle polyvalente et logements.

Tous les terrains sont en zone U du PLU avec une obligation de conserver le bâtiment existant dit « ferme de l'Hôpital » et plus particulièrement « la façade du devant »

Si la Commune est favorable à la vente : le projet présenté garde l'esprit et les valeurs que la Commune avait défi soit :

Construction d'une salle polyvalente se fondant ni ombrageant à l'existant.

Construction de logements sociaux et de logement et conservation en plus d'une activité gastronomique

La Commune envisagerait faire une dation au profit de la société immobilière en contrepartie de la construction d'une salle d'environ 500 m² à définir plus précisément (en fonction de la grandeur de la salle il y aura une soule ou pas)

Le Projet :

Construction d'une salle polyvalente,

Conservation du restaurant

Construction de logements sociaux

1 hôtel de charme de 25 à 28 chambres (si possible et si preneur ?)

70 ou 80 logements destinés à la vente

Le parking sera enterré pour les logements.

Ce projet a déjà été présenté en municipalité le 27 décembre 2018 qui a reçu un avis favorable.

La création de ce aménagement maintiendra nos effectifs scolaires à terme.

Et le trafic des véhicules n'amènera pas de nuisance au village puisse qu'il se situe à l'entrée du village.

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan :

Il demande au Conseil municipal son avis ?

Il demande au Conseil municipal si les négociations peuvent se poursuivre ?

Il demande son accord de principe sur ce projet ?

Il demande son accord pour la commune face appel à un conseiller technique soit Monsieur Dupont Bernard.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord de principe au projet et charge le Maire de continuer la procédure ainsi que de signer tout document se rapportant à cette affaire (compromis, documents d'urbanisme, plans topographique ...) : vote 12 pour 1 contre.
- Donne son accord pour que Monsieur Bernard DUPONT soit notre conseiller technique pour cette affaire.

Personnel Communal :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'un poste d'agent technique pour l'école pour titulariser Hélène qui travaille dans notre collectivité depuis 2012.

Le Conseil Municipal accepte de passer la convention avec le Centre de Gestion pour la mise en place d'un service intérimaire

Divers :

Monsieur demande à Nathalie VUAILLAT-DURANTE si elle ne veut pas regarder avec lui les problèmes liés à la vitesse et plus particulièrement la mise en place de chicane de panneaux lumineux limitation de vitesse, ainsi qu'une mise en place d'un règlement de la vitesse à 30 sur la Commune.

Assemblée générale de l'association Aît Souka jeudi 24 janvier 2019 à 18 heures

Ramassage alfa

Cahier de doléances

Bossey le 24 janvier 2019

Le Maire

Jean-Luc PECORINI

